



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 13 janvier 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

001/13-01-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour préparé par la greffière;

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier le titre de l'item numéro L.1 de la façon suivante : « Allocation temporaire de la garantie d'approvisionnement à l'usine Forex inc. de Rivière-Rouge »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 novembre 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 (19 h 30)
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 (19 h 45)

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2013
2. Remplacement des tuiles au plafond du hall d'entrée du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Modification à la résolution numéro 365/01-10-13 pour l'affectation au fonds réservé pour le CSCVR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

3. Appropriation du surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation pour l'aménagement de l'entrée sud et des deux (2) carrefours giratoires à Rivière-Rouge
4. Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions »
5. Taux d'intérêt et pénalité pour comptes impayés
6. Approbation du budget 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge
7. Remboursement des frais Internet pour les membres du conseil

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche d'une adjointe administrative – Service des loisirs et de la culture et Service des travaux publics
2. Embauche d'une adjointe administrative – Service d'urbanisme et d'environnement

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-01 – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local
2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014 – Subvention de 54 000 \$
3. Acquisition d'une partie du lot 68, rang B du cadastre officiel du Canton de Marchand (sur la montée Lortie) – Mandat à un notaire

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Location d'un contenant à déchets au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Adhésions au Réseau Environnement et à l'Association québécoise d'urbanisme pour 2014
2. Exécution de travaux de construction d'une installation septique pour la propriété du matricule 2053-55-4918 – Octroi de contrat – Modification à la résolution numéro 427/25-11-13
3. Projet « L'Allumeur de réverbères » pour les lampadaires du centre-ville – Cession des lampadaires aux propriétaires fonciers et annulation des lettres d'ententes entre le Comité culturel de L'Annonciation et Région et les commerçants participants
4. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins d'aliénation – Modification à la résolution numéro 135/02-04-12

K LOISIRS ET CULTURE

1. Versement de subventions à des organismes pour 2014
2. Plaisirs d'hiver 2014
3. Adhésion au Réseau muséal des Laurentides du Conseil de la culture des Laurentides (CCL)

L DIVERS

1. Allocation temporaire de la garantie d'approvisionnement à l'usine Forex inc. de Rivière-Rouge
2. Dénonciation des changements apportés dans les modalités de l'Entente Québec-Municipalités touchant le remboursement de la TVQ
3. Examen du Protocole du service postal canadien qui devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions
4. Amélioration du Protocole du service postal canadien

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

002/13-01-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 25 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 novembre 2013, tenu le 25 novembre 2013, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 12 novembre 2013, tenu le 25 novembre 2013, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

003/13-01-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 2 décembre 2013, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

004/13-01-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013 (19 H 30)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 30, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 30, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

005/13-01-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013 (19 H 45)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 45, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 16 décembre 2013 à 19 h 45, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : Le personnel cadre quitte il est 19 h 36.

GESTION FINANCIÈRE

006/13-01-14

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2013 se détaille comme suit :

Salaires :	172 425,13 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	107 944,86 \$
Comptes courants :	<u>573 209,00 \$</u>
Total :	853 578,99 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

007/13-01-14

REPLACEMENT DES TUILES AU PLAFOND DU HALL D'ENTRÉE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 365/01-10-13 POUR L'AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ POUR LE CSCVR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 365/01-10-13, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2013, autorisant l'exécution de travaux de remplacement de tuiles au plafond du hall d'entrée du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour un montant maximum de 2 500 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la dépense nette reliée à ces travaux est de 2 858,80 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 365/01-10-13, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2013, par ce qui suit :

« D'autoriser l'exécution de travaux de remplacement de tuiles au plafond du hall d'entrée du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour un montant net de 2 858,80 \$.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé pour le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge. ».

ADOPTÉE

008/13-01-14

modifiée par la
résolution numéro
265/07-07-14

APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE SUD ET DES DEUX (2) CARREFOURS GIRATOIRES À RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier du surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation un montant maximum de 21 000 \$ pour l'aménagement de l'entrée sud et des deux (2) carrefours giratoires à Rivière-Rouge, le tout incluant un montant de 1 548 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de semences.

ADOPTÉE

009/13-01-14

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC LA COMPAGNIE « PG SOLUTIONS »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec la compagnie « PG Solutions » pour l'année 2014 au coût total de 27 345 \$ plus les taxes applicables (31 439,91 \$ incluant les taxes).

ADOPTÉE

010/13-01-14

TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ POUR COMPTES IMPAYÉS

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le taux d'intérêt sur les comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge soit fixé à sept pour cent (7%) et qu'une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année, soit ajoutée au montant des comptes exigibles et dus à la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour l'année 2014.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

011/13-01-14

remplacée par la
résolution numéro
402/03-11-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

APPROBATION DU BUDGET 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'OMH et résumé comme suit :

Revenus	92 453 \$
Dépenses	157 710 \$
Déficit	65 257 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 58 731 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 6 526 \$.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements supplémentaires pouvant devenir nécessaires suite à la révision du présent budget, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

012/13-01-14

REMBOURSEMENT DES FRAIS INTERNET POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 182/02-05-11 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2011, le conseil municipal a mis en œuvre le déploiement du *conseil municipal sans papier*;

CONSIDÉRANT que pour assurer un déploiement complet du *conseil municipal sans papier*, il est recommandé de rembourser une partie des frais d'Internet haute vitesse pour chaque membre du conseil municipal ainsi que l'installation, le cas échéant, de l'Internet haute vitesse chez tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière à verser une fois par année, à chaque membre du conseil municipal, à l'occasion de la date anniversaire de son mandat, à compter de l'année 2014 et jusqu'en 2017, une somme de 480 \$ pour les aider à défrayer les coûts mensuels de l'Internet haute vitesse, sur présentation des factures ou pièces justificatives.

De rembourser également, le cas échéant, à chaque membre du conseil municipal, les frais d'installation et d'équipement nécessaire pour doter leur résidence du service Internet haute vitesse, à compter du 12 novembre 2013, sur présentation des factures ou pièces justificatives.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

GESTION ADMINISTRATIVE

013/13-01-14

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Josée Paulin, au poste à temps complet d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture et au Service des travaux publics, classe 8 échelon 4, à compter du 6 janvier 2014, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

014/13-01-14

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Carrol Pepin au poste à temps partiel régulier d'adjointe administrative au Service d'urbanisme et d'environnement, classe 8 échelon 3, à compter du 7 janvier 2014, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

015/13-01-14

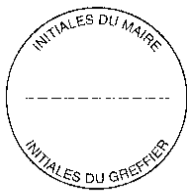
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-01 – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour la conciergerie des six (6) édifices municipaux suivants à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 :

- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- le bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la salle municipale du secteur Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la conciergerie des six (6) édifices municipaux mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

Que l'avis de soumission soit publié dans l'édition locale de la Vallée de la Rouge et de Mont-Tremblant du journal *L'Information du Nord*.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus au Service du greffe de la Ville moyennant un dépôt non remboursable de 25 \$ taxes incluses.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

016/13-01-14

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De demander à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'appuyer notre demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier local pour chaque secteur de la Ville de Rivière-Rouge identifié ci-dessous, pour un total de 445 840 \$ plus les taxes applicables :

- Secteur L'Annonciation : centre-ville : (modification du pluvial, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec, et installation d'une nouvelle conduite de 450 millimètres), coût des travaux : 23 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : montée Gareau et montée du Lac-Paquet (réfection des chaussées et pavage), coût des travaux : 100 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue Boileau et montée Charbonneau (réfection des rues sur 315 mètres linéaires plus les bordures), coût des travaux : 150 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur L'Annonciation : rue des Colibris (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 25 000 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

- Secteur Marchand : chemin du Lac-Lanthier Est (réfection des fossés et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 50 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée Bigras (réfection de fossés, chargement des fondations et pavage de la chaussée sur 430 mètres linéaires), coût des travaux : 72 840 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Marchand : montée Lortie (aménagement d'une virée conforme, chargement des fondations de MG-56 et de MG-20 et déboisement), coût des travaux : 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Secteur Sainte-Véronique : montée Bédard (aménagement d'une virée conforme, acquisition d'un terrain pour la virée et chargement des fondations de MG-56 et de MG-20), coût des travaux : 15 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

017/13-01-14

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2013-2014 – SUBVENTION DE 54 000 \$

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de chemins ont été réalisés sur les chemins Fex, Gargantini, du Lac-Marsan Est et Lalonde pour un montant de 74 348,36 \$;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Fex, Gargantini, du Lac-Marsan Est et Lalonde pour un montant subventionné de 54 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

018/13-01-14

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 68, RANG B DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND (SUR LA MONTÉE LORTIE) – MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager une virée conforme sur la montée Lortie et l'entente intervenue à cet effet avec M. Marcel Daudelin pour l'acquisition d'une partie de sa propriété pour la somme d'un dollar;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar, d'une partie du lot 68, rang B du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à M. Marcel Daudelin et se rapportant à une partie de la montée Lortie, tel que représentée à la description technique et au plan préparés par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, sous le numéro 7109 (minute 7499) en date du 30 octobre 2013.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

De mandater M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

019/13-01-14

LOCATION D'UN CONTENANT À DÉCHETS AU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la Ville loue un conteneur à déchets au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle et que la période de location s'est terminée le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le CSSS désire renouveler l'entente de location;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler le contrat de location avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, au coût de 30 \$ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

020/13-01-14

ADHÉSIONS AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME POUR 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au Réseau environnement pour l'année 2014 et d'en défrayer le coût au montant de 310,43 \$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser également l'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2014 et d'en défrayer le coût au montant de 155,22 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

021/13-01-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE POUR LA PROPRIÉTÉ DU MATRICULE 2053-55-4918 – OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 427/25-11-13

CONSIDÉRANT la résolution numéro 427/25-11-13, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 25 novembre 2013, autorisant notamment la construction d'une installation septique sur la propriété désignée par le matricule 2053-55-4918, située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et octroyant un contrat à la compagnie « Profor G.J. inc. » pour un montant total de 7 201,36 \$ plus les taxes applicables conformément à leur proposition numéro 186 datée du 20 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires de 400 \$ plus les taxes applicables ont été requis pour compléter la réalisation desdits travaux, portant donc la dépense totale de ce contrat à 7 601,36 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'ajout de 400 \$ au contrat de construction d'une installation septique sur ladite propriété intervenu avec la compagnie « Profor G.J. inc. », portant ainsi le contrat à un montant total de 7 601,36 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur facture du 10 décembre 2013 (8 739,70 \$ incluant les taxes applicables).

Que le montant de ladite dépense supplémentaire soit également assimilé aux taxes municipales du contribuable.

Que le Service d'urbanisme et d'environnement soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 427/25-11-13, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 25 novembre 2013.

ADOPTÉE

022/13-01-14

PROJET « L'ALLUMEUR DE RÉVERBÈRES » POUR LES LAMPADAIRES DU CENTRE-VILLE – CESSION DES LAMPADAIRES AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET ANNULLATION DES LETTRES D'ENTENTES ENTRE LE COMITÉ CULTUREL DE L'ANNONCIATION ET RÉGION ET LES COMMERÇANTS PARTICIPANTS

CONSIDÉRANT le projet « L'allumeur de réverbères » mis sur pied par l'ancien Comité culturel de L'Annonciation et Région durant la période de 2000 à 2002;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, des lampadaires ont été installés au centre-ville sur la propriété de certains commerçants, et ce, suivant la signature de lettres d'entente entre ledit comité et les commerçants;

CONSIDÉRANT que selon lesdites lettres d'ententes, les lampadaires demeuraient la propriété du comité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT que suite à la dissolution dudit comité, la Ville de Rivière-Rouge a pris possession, notamment, de tous ses biens lui appartenant dont les lampadaires installés au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le projet « L'allumeur de réverbères » n'est plus en fonction depuis plusieurs années et que certains commerçants désirent utiliser l'espace réservé au lampadaire pour l'installation de leur enseigne (seul emplacement possible pour être conforme à la réglementation pour plusieurs cas) ou pour d'autres motifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge cède, à partir du 13 janvier 2014, chaque lampadaire, installé au centre-ville sur des propriétés de places d'affaires, aux propriétaires fonciers et annule, par le fait même, chacune des lettres d'entente intervenue entre les commerçants participants et le Comité culturel de L'Annonciation et Région.

Que suite à l'annulation desdites lettres d'entente, aucun remboursement ni aucune compensation ne soit remis aux commerçants ni aux propriétaires fonciers de l'époque ou actuels.

Que la présente résolution soit transmise à tous propriétaires fonciers du centre-ville détenant un lampadaire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge pour information.

ADOPTÉE

023/13-01-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) À DES FINS D'ALIÉNATION – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 135/02-04-12

CONSIDÉRANT la résolution numéro 135/02-04-12, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2012, relative à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à des fins d'aliénation portant sur les lots P-66 et P-67 du rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, faisant partie de la propriété située sur le chemin de la Rivière Nord et identifiée par le matricule 9641-25-7913;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée quant au numéro de matricule, sans que cela ne change la teneur de la résolution;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 135/02-04-12, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2012, de manière à remplacer le numéro de matricule « 9641-25-7913 » par le numéro de matricule « 9746-83-4090 ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

LOISIRS ET CULTURE

024/13-01-14

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2014

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2014 portant le titre « Subventions aux organismes autres que loisir et culture » totalisant 55 550 \$ préparée par la trésorière pour l'année 2014 et datée du 7 janvier 2014, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2014, dès réception d'une recommandation de versement provenant du directeur du Service des loisirs et de la culture ou de la directrice générale de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE

025/13-01-14

PLAISIRS D'HIVER 2014

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la préparation et la tenue d'activités, par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » édition 2014, soit les 8 et 9 février prochain, le tout pour une dépense totale ne devant pas excéder 4 500 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

026/13-01-14

ADHÉSION AU RÉSEAU MUSÉAL DES LAURENTIDES DU CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (CCL)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion au Réseau muséal des Laurentides pour l'année 2014 du Conseil de la culture des Laurentides (CCL) et d'en défrayer le coût au montant de 50 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

DIVERS

027/13-01-14

ALLOCATION TEMPORAIRE DE LA GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT À L'USINE FOREX INC. DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que l'industrie de la transformation du bois constitue un des secteurs importants de l'économie de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que le maintien de l'activité manufacturière sur son territoire constitue une priorité pour la MRC d'Antoine-Labelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT que l'entreprise Forex inc. a acquis en 2010 les deux (2) usines de sciage bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de résineux sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'achat, le CAAF rattaché à la scierie Max Meilleur et Fils, située à Ferme-Neuve, s'élevait à 323 600 m³ tandis que le CAAF rattaché à la scierie H. Radermaker et Fils, située à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, s'élevait à 84 800 m³ pour un total de 408 400 m³;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'implantation d'un nouveau régime forestier à compter du 1^{er} avril 2013, les CAAF ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA);

CONSIDÉRANT que les GA proposées à Forex inc. par le ministère des Ressources naturelles (MRN) s'élèvent à 194 750 m³ pour la division de Ferme-Neuve, soit une diminution de 40 %, et à 66 300 m³ pour la division du secteur Sainte-Véronique, soit une diminution de 22 %, pour un total de 261 050 m³, ce qui équivaut à une baisse globale de 36 % du volume d'approvisionnement attribué à ces deux (2) usines;

CONSIDÉRANT que cette baisse de volume d'approvisionnement est due à la mise en place du Bureau de mise en marché des bois (BMMB), à la soustraction pour la récolte forestière de superficies destinées à l'implantation de nouvelles aires protégées et de peuplements forestiers mixtes (feuillus et résineux) qui ne trouvent pas de preneurs pour les bois de feuillus de qualité pâte;

CONSIDÉRANT que le volume de résineux disponible en provenance de la forêt privée se situe entre 20 000 m³ et 60 000 m³ pour l'ensemble de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le volume d'approvisionnement nécessaire pour assurer le fonctionnement de deux (2) factions de travail à une usine de sciage de résineux est d'environ 500 000 m³;

CONSIDÉRANT que l'usine de sciage de Forex inc. du secteur Sainte-Véronique n'a pas repris ses activités et que Forex inc. a écrit au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), M. Clément Gignac, le 4 juillet 2012, pour lui demander que le CAAF rattaché à l'usine de sciage de Forex inc. du secteur Sainte-Véronique, anciennement la scierie H. Radermaker et Fils, soit transféré à l'usine de sciage située à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'oppose au transfert du CAAF rattaché à l'usine de sciage de Forex inc. du secteur Sainte-Véronique tant qu'elle n'obtiendra pas des garanties quant au maintien d'activités industrielles équivalentes sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 383/01-11-10 de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} novembre 2010, soutenant les démarches de Forex inc. auprès du MRN, afin d'obtenir les CAAF des usines Max Meilleur et Fils inc. à Ferme-Neuve et Henri Radermaker et Fils inc. à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, et requérant la présentation d'un plan d'affaires sur le positionnement des usines de Ferme-Neuve et de Rivière-Rouge et d'un plan de relance pour l'embauche des travailleurs affectés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 441/20-11-12 de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée lors de la séance d'ajournement tenue le 20 novembre 2012, demandant, notamment, à la MRC d'Antoine-Labelle d'octroyer un mandat au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CLD d'Antoine-Labelle, en lien avec la Ville de Rivière-Rouge et la compagnie Forex inc., afin d'entreprendre une démarche pour déterminer un nouveau projet concret et viable de transformation industrielle sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le rapport remis à la Ville de Rivière-Rouge n'est pas concluant et qu'il y a lieu d'approfondir les démarches afin de présenter un nouveau projet concret et viable de transformation industrielle sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'intervenir auprès de la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, pour lui demander que le volume attribué à l'usine de sciage de résineux de Forex inc. division secteur Sainte-Véronique (anciennement H. Radermaker et Fils) demeure rattaché à cette usine et que ce volume soit destiné, sous forme d'agrément (changement de destination), à la division Ferme-Neuve de Forex inc.

Qu'un mandat soit octroyé, par la MRC d'Antoine-Labelle, au CLD d'Antoine-Labelle, en lien avec la Ville de Rivière-Rouge et de l'entreprise Forex inc., afin d'entreprendre une démarche pour déterminer pendant ce temps un nouveau projet concret et viable de transformation industrielle sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'après que la démarche de la Ville de Rivière-Rouge et de l'entreprise Forex inc. sera terminée et qu'un projet concret et viable de transformation industrielle sera mis sur pied sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, cette dernière appuiera le transfert de la garantie d'approvisionnement (GA) rattaché à l'usine de sciage de Forex inc. du secteur Sainte-Véronique, tel que demandé par Forex inc. au ministre le 4 juillet 2012.

Que pendant ce temps, afin d'assurer le développement économique à Rivière-Rouge durant cette période, une compensation financière soit octroyée à la Ville de Rivière-Rouge par la compagnie Forex inc et qu'en échange, la Ville de Rivière-Rouge autorise que le volume attribué à l'usine de sciage de résineux de la compagnie Forex inc. division Ville de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, demeure rattaché à cette usine et que ce volume soit destiné, sous forme d'agrément, à la division Ferme-Neuve de la compagnie Forex inc., et ce, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2014.

Que la mairesse et la directrice générale soient mandatées pour négocier avec la compagnie Forex inc. le montant qui sera alloué et qu'elles soient autorisées à signer tous les documents se rattachant au présent dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit transmise à :

- Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles,
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle et responsable de la région des Laurentides,
- M. André B. Lemay, directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

- M. Ramez Ayoub, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides,
- Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRC d'Antoine-Labelle,
- M. Bernard Lapointe, président de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL),
- M. Michel Adrien, président du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle,
- M. Jean-Jacques Cossette, président de la compagnie Forex inc.,
- M. Robert St-Martin, directeur général de la compagnie Forex inc.,
- M. Jacques Gévry, président du Syndicat des Producteurs Forestiers de Labelle,
- M. Mario Lanthier, directeur général du Syndicat des Producteurs Forestiers de Labelle.

ADOPTÉE

028/13-01-14

DÉNONCIATION DES CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LES MODALITÉS DE L'ENTENTE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS TOUCHANT LE REMBOURSEMENT DE LA TVQ

CONSIDÉRANT que le Livre blanc municipal « L'Avenir a un lieu » porte la volonté de l'ensemble des élus municipaux pour que les municipalités soient considérées comme un véritable palier de gouvernement;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière campagne électorale d'août 2012, la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, prenait l'engagement de rembourser aux municipalités 100% de la taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elles paient;

CONSIDÉRANT l'engagement du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, lors de la rencontre de la Table Québec-Municipalités tenue le 13 décembre 2013, à reprendre rapidement les négociations de l'Entente Québec-Municipalités en 2014;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2014, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandait au gouvernement du Québec de reporter l'Entente selon les mêmes modalités qu'en 2013, spécifiquement de conserver le traitement comptable du remboursement de la TVQ payée par les municipalités qui prend actuellement la forme d'un revenu général;

CONSIDÉRANT que l'Entente d'harmonisation sur la taxe de vente du Québec, conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec en septembre 2011, oblige le gouvernement du Québec à respecter, dès le 1^{er} janvier 2014, les paramètres d'harmonisation et donc à transférer le traitement comptable du remboursement de la TVQ aux municipalités sous la forme d'un crédit sur intrants;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont jamais pris part à ces négociations malgré l'impact de cette entente sur ses relations financières avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le changement de traitement comptable du remboursement de la TVQ se traduit par des impacts majeurs budgétaires et fiscaux pour les municipalités de plus de 200 millions de dollars sur les budgets municipaux de 2014 qui devront être ultimement assumés par les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que ces impacts budgétaires et fiscaux sont d'autant plus majeurs pour les municipalités moins peuplées (de petites tailles) n'ayant pas un grand pouvoir d'achat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT que la situation financière des municipalités du Québec est également fragilisée par l'ampleur du déficit des régimes de retraite;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2013-09-03, adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ le 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que les solutions apportées par le gouvernement afin d'aider les municipalités à combler la perte de revenu sont inefficaces et sans issues pour elles (règlement d'emprunt des deniers disponibles dans le fonds général ou dans le fonds de roulement);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge dénonce le changement dans les modalités de l'entente touchant le remboursement de la TVQ qui ont des impacts majeurs pour les budgets municipaux 2014, et ce, découlant d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sans que les municipalités en aient été parties prenantes.

Qu'à défaut, le gouvernement du Québec mette en place une compensation financière aux municipalités pour leur permettre de neutraliser l'impact financier du changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ.

Que la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault.

Qu'une copie de la présente résolution soit également acheminée au député de Labelle et responsable de la région des Laurentides, M. Sylvain Pagé, à l'UMQ, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

029/13-01-14

EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN QUI DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT que Poste Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de services;

CONSIDÉRANT que Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

De demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, ainsi qu'à M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

030/13-01-14

AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT que le protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que :

1. la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;
2. le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger les processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à M. Marc-André Morin, député de Laurentides-Labelle, ainsi qu'à M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

031/13-01-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 44.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse